



Procès-verbal

Date: 22 juillet 2015
Destinataires: Participants à la Table ronde, y compris leurs remplaçants, et autres participants conformément à la liste ci-après

Référence / n° de dossier: COO.2180.109.7.154234 / 922/2015/00004

Procès-verbal de la 10^e séance de la Table ronde (TR) du 8 juin 2015

Président: Luzius Mader
Délégué aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance (MCFA)
Office fédéral de la justice (OFJ)

Participants avec droit de vote:

Mirjam Aebischer	Integras, association professionnelle pour l'éducation sociale et la pédagogie spécialisée
Olivier Baud	Fondation officielle de la Jeunesse
Ursula Biondi	Représentante des personnes placées par décision administrative
Wolfgang Bürgstein	Conférence des évêques suisses (CES)
Daniel Cevey	Victime
Ainca Gautschi-Moser	Représentante de la 2 ^e génération
Felix Frey	Fédération des églises protestantes de Suisse (FEPS; seulement le matin)
Margrith Hanselmann	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales (CDAS)
Lisa Hilafu	Représentante de Zwangsadoption-Schweiz & missglückte Adoption
Thomas Huonker	Représentant des personnes placées de force / membre de la Commission indépendante d'experts (CIE)
Andreas Jost	Victime
Peter Kopp	Union suisse des paysans (USP)

	Reto Lindegger	Association des communes suisses (représente également l'Union des villes suisses UVS)
	David Oberholzer	CURAVIVA Association des homes et institutions sociales suisses
	Alfred Ryter	Victime
	René Schüpbach	Victime
	Uschi Waser	Représentante des Yéniches
	Diana Wider	Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA; seulement le matin)
	Clément Wieilly	Victime / Agir pour la Dignité (seulement le matin)
Participants sans droit de vote:	Elsbeth Aeschlimann	Centre de consultation pour l'aide aux victimes Zurich
	Elisabeth Keller	Commission fédérale pour les questions féminines
	Martin Lengwiler	Représentant des historiens
	Marco Leuenberger	Représentant des historiens (seulement le matin – remplaçant de Mme Seglias)
	Markus Notter	Président de la CIE (seulement l'après-midi)
	Jürg Schmutz	Conférence des directeurs d'archives suisses (CDA)
	Ursula Schneider Schüttel	Groupe parlementaire pour les victimes de MCFA (seulement le matin)
	Loretta Seglias	Représentante des historiens (seulement l'après-midi)
	Annegret Wigger	Représentante des sciences sociales
	Sara Zimmermann	Secrétariat CIE
Collaborateurs de l'OFJ:	Reto Brand	Collaborateur MCFA
	Claudia Scheidegger	Secrétariat aide immédiate
	Janine Mauerhofer	Assistante du délégué
Procès-verbal:	Patricia Kaiser	Collaboratrice MCFA
Excusés:	Pierre Avanzino	Représentant des historiens
	Jean-Louis Claude	Victime

Marco Ronzani

Animateur du Forum des victimes

Simon Hofstetter

FEPS

Renate Amstutz

UVS

1 Début de la séance: 9h35

2 **1. Accueil et informations générales**

3 Le délégué ouvre la séance, souhaite la bienvenue aux participants et donne les noms des
4 personnes excusées. Mme Renate Amstutz est remplacée par M. Reto Lindegger. Sont éga-
5 lement excusés MM. Pierre Avvanzino (pas de remplaçant), Jean-Louis Claude (pas de
6 remplaçant), Simon Hofstetter (remplacé par M. Felix Frey) et Marco Ronzani.

7 Le délégué annonce le décès de M. Kurt Gradolf, représentant des stérilisés de force à la
8 TR, intervenu le 11 mai 2015. Il appelle à une minute de silence. Il indique avoir envoyé une
9 lettre de condoléances à sa femme, Mme Bernadette Gächter, ce qui l'a beaucoup touchée.

10 Il souhaite la bienvenue à Mme Ainca Gautschi-Moser, nouveau membre de la TR. Elle était
11 déjà venue à la séance précédente en qualité d'invitée.

12 Il indique que la CIE sera désormais représentée de manière permanente à la TR par ses
13 deux secrétaires scientifiques, Mme Sara Zimmermann et M. Elie Burgos, qui sont chargés
14 de faire circuler les informations entre les deux instances.

15 Il rappelle que le procès-verbal de la dernière séance a déjà été approuvé par voie de circu-
16 lation.

17 Enfin, il prévient les participants que le 7^e point à l'ordre du jour (groupes de travail) sera
18 avancé et traité en premier après le repas de midi, afin que M. Jost puisse rejoindre ses lo-
19 caux commerciaux, affectés par les intempéries.

20 **2. Composition de la TR**

21 Le délégué a déjà annoncé certains changements en début de séance.

22 M. Huonker informe les participants que certains membres de la TR (Loretta Seglias, Martin
23 Lengwiler, lui-même [ajout au procès-verbal: de même que Gisella Haus en tant que rempla-
24 çante d'Annegret Wigger]) sont aussi membres de la CIE instituée par le Conseil fédéral en
25 novembre 2014, qui a, dans l'intervalle, commencé ses travaux. La CIE a décidé qu'elle se-
26 rait à l'avenir représentée à la TR par son secrétariat. Au besoin, des membres de la CIE
27 pourront se voir conviés aux séances de la TR.

28 Walter Emmisberger représentera à l'avenir l'association Fremdplatziert en qualité de prési-
29 dent à la place de Thomas Huonker, comme l'association l'a décidé lors de sa séance du 8
30 mai 2015. S'il ne peut se déplacer, il sera remplacé par le nouveau vice-président, Armin
31 Meier. Mme Feuerstein, qui remplaçait Thomas Huonker jusque-là, est d'accord avec cette
32 solution. M. Huonker souligne l'importance de sa participation à la TR et au Forum des vic-
33 times.

34 Le délégué remercie M. Huonker pour son travail et se dit satisfait que la CIE ait trouvé une
35 bonne solution pour les remplacements. Rien ne s'oppose à son avis à la participation de M.
36 Huonker au Forum des victimes. Il appartient à ce dernier de prendre sa décision.

37 Ajout au procès-verbal: La liste actuelle des participants à la TR figurera d'ici peu sur
38 le site www.mcfa.ch.

1 Pour le délégué, le fait que Walter Emmisberger prenne la suite est une bonne solution. Il
2 entretient des contacts réguliers avec lui. M. Emmisberger a fait distribuer une note dans
3 laquelle il expose son avis sur l'étude scientifique. Il s'y montre critique quant aux fonds mis
4 à disposition pour cette étude. Le délégué ne partage pas son avis. Mme Biondi ajoute qu'on
5 peut se demander pourquoi le traitement de la loi n'a pas lieu concomitamment dans les
6 deux chambres (procédure accélérée). Le délégué donne la parole à Mme Schneider-
7 Schüttel, qui explique que les processus parlementaires sont lents, mais qu'elle constate que
8 la volonté d'agir vite est bien là. Mme Biondi dit avoir pris conscience, en suivant la fin de vie
9 de Maria Magdalena Ischer, que de nombreuses victimes mourront avant d'avoir pu profiter
10 de la loi. A propos de la procédure accélérée, le délégué se dit du même avis que Mme
11 Schneider-Schüttel et ajoute qu'il s'agit d'un choix tactique. C'est une possibilité, mais le Par-
12 lement a fait preuve d'une retenue croissante quant à son usage au cours des dernières an-
13 nées. Le délégué constate que la procédure a jusqu'ici été très rapide et qu'il ne voudrait pas
14 faire des remous inutiles. Mme Biondi insiste et dit qu'il est important pour les victimes avec
15 lesquelles elle s'est entretenue que les choses aillent vite.

16 De l'avis de M. Schüpbach, il est important que les descendants et les conjoints des victimes
17 décédées obtiennent des contributions. Le délégué fait savoir que cela n'est pas prévu dans
18 l'initiative sur la réparation. Il sera possible de faire valoir ce point de vue lors de la procé-
19 dure de consultation sur le contre-projet du Conseil fédéral.

20 M. Wieilly se dit totalement d'accord avec Mme Biondi. Lui aussi est actif sur le terrain et a
21 déjà vu souvent des victimes s'en aller. Il indique avoir composé une chanson qu'il présente-
22 ra dans toute la Suisse pour réunir des fonds. Il constate qu'il revient finalement toujours aux
23 victimes de rassembler les ressources nécessaires. Il raconte avoir reçu 3000 lettres après
24 la diffusion de l'émission « Temps présent » en avril. L'injustice et les souffrances subies
25 sont grandes. Il signale avoir reçu de très nombreuses demandes (400 en 2014, 800 déjà en
26 2015). Pour lui, il est temps de passer des paroles aux actes.

27 Le délégué remercie M. Wieilly pour son engagement.

28 M. Cevey souligne lui aussi qu'il y a urgence. Il indique par ailleurs avoir vu une lettre selon
29 laquelle l'aide immédiate ne serait pas, contrairement à ce qui avait été annoncé, exonérée
30 d'impôt ni insaisissable en cas de poursuite pour dettes. Selon lui, cette aide d'urgence ne
31 mérite pas son nom. Une personne qu'il connaît n'est même pas en mesure de se faire soi-
32 gner grâce à l'argent reçu. Il estime que c'est un scandale et qu'on n'a pas progressé. Il re-
33 fuse de suivre la voie du Parlement, beaucoup trop lente et lui préfère celle d'accords poli-
34 tiques. Il dit avoir parlé récemment avec la présidente de la Confédération, qui a utilisé les
35 termes « faire un geste », plutôt que de parler d'indemnisation. Il insiste lui aussi sur le fait
36 que le temps presse et qu'il faut aller de l'avant.

37 M. Wieilly ajoute qu'il a rencontré Luc Recordon et l'a informé qu'il allait organiser une soirée
38 lors de laquelle il passerait toutes les émissions télévisées diffusées sur le sujet. Il entend
39 permettre à de nombreuses victimes de s'exprimer. Il assure avoir déjà organisé l'essentiel
40 et invite les participants à la TR à voir autour d'eux si des victimes souhaiteraient participer à
41 cette soirée qui aura lieu à l'automne 2015.

42

1 3. Informations

2 Le délégué explique que de nombreuses activités ont été organisées en rapport avec les
3 MCFA. Il remercie tous ceux qui ont permis que l'exposition organisée au Ballenberg se pro-
4 longe. Il constate qu'il y a toute une série de publications, de manifestations et de films (no-
5 tamment « Engel » de Muriel Jaquerod, qu'on lui a récemment envoyé). Il ajoute qu'il fait en
6 sorte de rendre accessible sur le site tout ce dont il a connaissance. Cette publicité est né-
7 cessaire pour le processus politique.

8 Mme Hilafu regrette que les banques ne fournissent souvent aucune aide aux victimes à la
9 recherche de leurs avoirs d'épargne. Elle dit en outre connaître des cas dans lesquels les
10 pensions alimentaires dues en cas d'adoption ont été confisquées jusque dans les années
11 80, c'est-à-dire également sous l'empire du nouveau droit de l'adoption. Les personnes con-
12 cernées veulent revoir cet argent. Elle ajoute même connaître des cas dans lesquels les
13 pensions alimentaires ont été saisies. Le délégué la remercie pour ces indications et la prie
14 de lui communiquer les cas actuels afin qu'il puisse s'en occuper et prendre contact avec les
15 autorités compétentes.

16 Il rappelle à M. Cevey que l'aide immédiate était une mesure très importante prise par la TR,
17 que cette aide transitoire s'est avérée extrêmement utile pour de nombreuses personnes
18 concernées et que les victimes la jugent positive. Il concède qu'il y a certainement des cri-
19 tiques à formuler, mais doute qu'elles reflètent l'opinion des victimes qui se trouvent dans
20 une situation financière précaire. Concernant le processus parlementaire, il dit ne pas com-
21 prendre de quelle autre voie politique M. Cevey parle.

22 En ce qui concerne le traitement des contributions d'aide immédiate en droit des poursuites
23 et en droit fiscal, le délégué a préparé une lettre que les personnes concernées pourront
24 produire si les autorités fiscales veulent soumettre ces contributions à l'impôt ou si elles sont
25 confrontées aux autorités de poursuite. Il espère qu'ainsi, ces contributions resteront in-
26 tactes. Les autorités compétentes sont tenues par les dispositions légales. Le délégué ne
27 peut que les prier d'utiliser leur marge de manœuvre en faveur des victimes. Il demande en-
28 core une fois aux participants qu'ils lui communiquent les cas concrets afin qu'il puisse s'en
29 occuper.

30 M. Cevey demande confirmation quant au délai du 30 juin pour le dépôt d'une demande
31 d'aide immédiate et constate que ce délai est trop court. Il remarque que de nombreuses
32 personnes ne disposent pas de tous les documents et qu'il leur est difficile de réagir en
33 l'espace d'un an. Le délégué dit souhaiter revenir sur ce point plus tard. M. Wieilly déplore
34 les amalgames des médias: les autorités ne sont selon lui pas toujours les seules respon-
35 sables du manque de clarté. Il raconte que pendant la guerre, de jeunes femmes ont cousu
36 des uniformes pendant huit ans sans recevoir de salaire, et ce malgré les promesses de ré-
37 munération. Il demande au délégué si on ne pourrait pas faire quelque chose. Il dit avoir es-
38 sayé d'entrer en contact avec Ueli Maurer à ce sujet. Par ailleurs, il se range à l'avis de Mme
39 Hilafu concernant les avoirs d'épargne.

40 Le délégué annonce que Mme Schneider-Schüttel a déposé une intervention parlementaire
41 concernant les avoirs d'épargne, à laquelle le Conseil fédéral a réagi positivement. Une dis-
42 position en ce sens figurera dans le contre-projet.

43 M. Ryter dit comprendre l'impatience des victimes. Il se demande pourquoi le travail en cours
44 n'a pas été effectué il y a dix ans. Le délégué rappelle qu'à l'époque, ces voix n'étaient pas
45 entendues.

46 M. Jost souligne à quel point l'aide immédiate lui a été utile. Sa partenaire et lui souffrent
47 d'angoisses existentielles et, en conséquence, de problèmes de santé. Il demande comment
48 susciter de la compréhension pour la situation des victimes. Le délégué explique que les

1 membres de la TR sont parvenus selon lui à convaincre les autorités de l'urgence de la
2 question. Grâce aux témoignages des victimes réunies à la TR, il est en mesure de com-
3 prendre leurs points de vue. Il faut essayer maintenant d'en tenir compte au mieux. Il assure
4 que tous les représentants d'autorités et d'institutions participant à la TR font tout leur pos-
5 sible pour y parvenir.

6 **3.1 Initiative populaire / contre-projet indirect: suite du processus**

7 Mme Schneider-Schüttel ne dispose pas de nouvelles informations concernant l'initiative
8 populaire. Le contre-projet indirect du Conseil fédéral lui paraît plus important. Le délégué
9 assure que le contre-projet est établi dans les grandes lignes et que le Conseil fédéral se
10 penchera sur la question le 24 juin. Le texte se fonde sur les propositions de mesures de la
11 TR, sur les aspects principaux de la loi sur la réhabilitation et sur la décision de principe du
12 Conseil fédéral du 14 janvier 2015 (contribution de solidarité d'un montant compris entre 250
13 et 300 millions de francs). La consultation sur le contre-projet se terminera fin septembre
14 2015. Elle aurait dû être prolongée en raison des vacances d'été, mais on a renoncé à le
15 faire pour cause d'urgence. Le message devra être prêt en décembre 2015 pour que le Par-
16 lement puisse examiner le projet de loi en 2016. Le premier conseil devrait s'y atteler à la
17 session d'été 2016, le second à la session d'automne 2016. Le texte pourrait ensuite être
18 adopté. Il y aurait ensuite le délai référendaire de 100 jours. Les auteurs de l'initiative sur la
19 réparation devront décider s'ils souhaitent la retirer ou non. Une fois la loi entrée en vigueur,
20 les victimes disposeront d'un délai de six mois pour déposer leur demande de contribution
21 de solidarité, si bien que les premiers versements pourraient avoir lieu à l'automne 2017.

22 Le calendrier est très serré et ne pourra être tenu que si tous les échelons concernés agis-
23 sent dans le temps imparti.

24 On connaîtra les détails du contre-projet après la décision du Conseil fédéral, qui devrait
25 intervenir le 24 juin 2015. Le délégué prie les participants de comprendre qu'il ne peut pas
26 trop en dévoiler à ce stade.

27 M. Jost souhaiterait savoir si les projets d'entraide des personnes concernées et de leurs
28 organisations figureront dans le texte de loi. Le délégué indique que ce devrait être le cas.

29 M. Wieilly rappelle que le salaire d'un ouvrier agricole était à l'époque de 16 000 francs par
30 an. Les enfants placés dans des exploitations agricoles y travaillaient souvent pendant plu-
31 sieurs années. Il indique ne pas comprendre pourquoi le montant par victime n'est pas plus
32 élevé.

33 Le délégué invite les organisations représentées à la TR à exprimer leurs positions au cours
34 de la procédure de consultation, et à le faire le plus tôt possible puisqu'il faudra que le projet
35 de loi soit remanié dès la fin septembre pour tenir les délais internes fixés pour respecter le
36 calendrier d'ensemble. Les retards seraient énormes s'il fallait étendre le délai imparti à la
37 consultation.

38 Mme Biondi souhaite savoir si l'aide financière prévue dans le contre-projet signifie que l'on
39 considérera les prétentions financières futures comme acquittées. Mme Hilafu note que de
40 nombreuses personnes concernées considèrent que le montant de 300 millions est trop bas.
41 M. Schüpbach aimerait savoir si des particuliers peuvent participer à la procédure de consul-
42 tation. Le délégué assure que c'est possible et prie tous les participants de s'exprimer sur
43 ces points lors de la procédure. M. Huonker souligne qu'il est indispensable que toutes les
44 associations concernées fassent part de leur opinion au plus vite. Il ajoute que le versement
45 d'indemnités a été beaucoup plus rapide dans d'autres pays. Pour lui, il serait très important
46 de recourir à la procédure accélérée.

47

1 **3.2 Aide immédiate (nombre de demandes, organisation du comité, traitement des**
2 **demandes, finances, etc.)**

3 Mme Scheidegger donne des informations sur l'aide immédiate et constate que le comité
4 travaille bien et traite 50 à 60 demandes par séance. Une fois toutes les demandes traitées,
5 elle procédera à une évaluation statistique par sexe, âge, etc. et indiquera si les personnes
6 concernées souhaitent ou non participer à l'étude scientifique. Elle comptabilise environ
7 1100 demandes d'aide immédiate. La commission en a déjà traité près de 700. Elle en a
8 rejeté 52 car la situation financière de la personne concernée n'était pas précaire, 62 parce
9 que la personne concernée n'était pas une victime. 29 demandes sont parvenues directe-
10 ment au canton de Vaud, qui a procédé aux versements; 16 ont été transmises par le comité
11 au canton de Vaud avec l'accord du demandeur. 6 demandeurs sont décédés, 4 avant et 2
12 après le versement.

13 M. Cevey dit connaître un cas dans lequel une femme aurait pu recevoir 12 000 francs du
14 canton de Vaud et à qui le comité n'a accordé qu'un montant inférieur. Le délégué explique
15 que le canton de Vaud a recours à une solution particulière. Les autorités vaudoises ne ver-
16 sent une aide qu'aux personnes ayant subi des mesures ordonnées par les autorités vau-
17 doises de l'époque ou des mesures pour lesquelles la surveillance de ces dernières a fait
18 défaut. Le critère du domicile actuel est déterminant pour l'aide immédiate de la TR. Il se
19 peut toutefois qu'une personne résidant aujourd'hui dans le canton de Vaud obtienne une
20 aide immédiate de sa part. Par ailleurs, les critères de versement ne sont pas les mêmes. Le
21 délégué ajoute que le canton de Vaud apporterait sa contribution au fonds d'aide immédiate
22 de la TR si de nombreuses personnes vivant aujourd'hui dans le canton de Vaud devaient
23 recevoir une aide immédiate de celle-ci. Il prie M. Cevey de l'informer de l'existence de tels
24 cas pour qu'aucune personne ne reste sans aide financière alors même qu'elle y aurait droit.

25 M. Huonker souhaite savoir quelle est la situation financière des personnes qui reçoivent une
26 aide immédiate. Le délégué lui indique qu'on estime à un millier le nombre de demandes qui
27 remplissent les exigences. Au cours des derniers mois, le comité a reçu des demandes de
28 personnes qui ne correspondent pas aux critères (pas de détresse financière ou pas
29 d'indications sur les mesures dont elles ont fait l'objet), principalement de gens du voyage ou
30 de Yéniches. Il estime quoi qu'il en soit qu'il n'y aura pas assez d'argent à disposition. Les
31 fonds en provenance de tiers notamment sont moins conséquents que prévu. On attend tou-
32 jours la contribution de l'USP et les sommes versées par les Eglises sont moins importantes
33 que ce qu'escomptaient leurs représentants. Cela dit, l'assemblée annuelle de l'église catho-
34 lique suisse n'aura lieu qu'à la mi-août. Il a toujours été dit qu'il n'y aurait des versements
35 que tant qu'il y aurait des fonds. Mais il serait particulièrement insatisfaisant de ne pas pou-
36 voir prendre en compte des demandes en bonne et due forme arrivées à temps. Si la base
37 légale du fonds de solidarité est adoptée comme prévu, les situations financières précaires
38 devraient être de plus en plus rares.

39 Mme Hanselmann signale une rencontre des points de contact qui aura lieu le jeudi suivant.
40 Elle a prié les points de contact de lui communiquer pour l'occasion le nombre de demandes
41 encore en cours. Selon elles, les points de contact ont jusqu'ici conseillé quelque 1590 per-
42 sonnes. Elle prie les participants de lui faire part de leurs souhaits, qu'elle transmettra aux
43 points de contact lors de la rencontre susmentionnée.

44 Le délégué ajoute que de nombreuses personnes confondent l'aide immédiate avec une
45 solution définitive et déposent des demandes à titre préventif alors qu'elles n'auraient pas le
46 droit à l'aide immédiate.

47 Mme Gautschi-Moser demande une clarification: le nombre de 1590 correspond-il au
48 nombre total de demandes ou s'agit-il de demandes supplémentaires? Mme Hanselmann

1 indique qu'il s'agit du nombre total de personnes que les points de contact ont conseillées,
2 que celles-ci aient déposé une demande ou non.

3 Mme Hilafu souhaiterait savoir si on pourrait procéder à un traitement accéléré des de-
4 mandes pour les personnes âgées ou pour celles qui ont de graves problèmes de santé.
5 Mme Hanselmann posera la question lors de la rencontre des points de contact du jeudi sui-
6 vant. Mme Aeschlimann explique que dans le canton de Zurich, il y a bien une liste d'attente
7 pour les rendez-vous, mais que l'on fait toujours en sorte de fixer les rendez-vous à brève
8 échéance avec les personnes concernées. Le délégué complète en disant que le comité de
9 la TR traite en priorité les demandes pour lesquelles l'un de ces critères est rempli. Mme
10 Hilafu indique que le service de recherche de la Croix-Rouge suisse et l'association à la-
11 quelle elle appartient sont complètement submergées par les demandes.

12 M. Baud propose d'essayer de trouver des ressources supplémentaires pour alimenter le
13 fonds d'aide immédiate. M. Huonker remercie M. Baud et constate que la solution transitoire
14 a cela de problématique qu'il pourrait y avoir des personnes qui se retrouvent dans une si-
15 tuation précaire dans l'intervalle. Le délégué rappelle qu'il met tout en œuvre pour que les
16 dispositions légales entrent en vigueur le plus vite possible.

17 M. Cevey se renseigne auprès de M. Kopp sur le fonds de solidarité. Ce dernier confirme
18 que l'USP le soutiendra, comme annoncé dans le rapport de la TR.

19 Mme Wigger plaide pour qu'on fasse part au public de la situation critique du fonds et pour
20 que la TR intervienne. La contribution de l'industrie pharmaceutique est elle aussi plus faible
21 que prévue. M. Schüpbach réplique que son employeur n'a jamais procédé à des essais de
22 substances psychotropes, mais qu'il n'est pas en mesure de s'exprimer sur les agissements
23 de la branche pharmaceutique bâloise dans son ensemble ni des médecins et psychiatres
24 travaillant dans les foyers, voire des directions de ceux-ci.

25 M. Wieilly s'engage pour que chaque demandeur obtienne 4000 francs. Il dit recevoir sou-
26 vent des demandes en retour, sans comprendre pourquoi le demandeur n'a rien obtenu. Il se
27 dit mécontent du travail du délégué et du rythme adopté. Celui-ci refuse les reproches selon
28 lesquels il serait un bureaucrate dépourvu d'humanité. M. Wieilly dit qu'il ne voit pas pour-
29 quoi il aurait dû garder sa question pour après l'exposé et relativise ses reproches au délé-
30 gué.

31 **4. Psychiatrie / essais médicamenteux (exposé d'André Salathé)**

32 Le délégué présente André Salathé, archiviste du canton de Thurgovie. Ce canton a été
33 pionnier en matière de recherche. La version écrite de l'exposé de l'archiviste fait partie inté-
34 grante du procès-verbal (cf. *annexe 1*, pp. 19 à 23).

35 Le délégué remercie M. Salathé pour ses explications. Il remercie le canton de Thurgovie
36 pour son intervention rapide et réfléchie et son importante contribution au traitement du sujet.
37 Il lui semble que les essais médicamenteux ne concernent pas le seul canton de Thurgovie.

38 M. Schüpbach réitère sa déclaration et suggère que le test de Rorschach n'est rien de plus
39 que de l'encre. Mme Biondi note que les femmes détenues à Hindelbank devaient elles aussi
40 avaler un médicament chaque soir sans savoir ce que c'était. Mme Hilafu ajoute qu'on faisait
41 en sorte que les enfants qui refusaient de prendre des médicaments deviennent dociles. Les
42 personnes concernées demandent à avoir accès à tous ces dossiers, pour pouvoir les corri-
43 ger. Elles ont peur que des dossiers soient détruits si le traitement de la problématique n'a
44 pas lieu concomitamment dans tous les cantons. M. Huonker remercie le canton de Thurgo-
45 vie pour son engagement et demande à M. Salathé comment est traité le sujet des stérilisa-
46 tions de force. M. Salathé indique que tous les avortements et les stérilisations forcés qui ont
47 eu lieu au 20^e siècle ont été documentés et que ces documents ont été archivés. Vu le pro-
48 cessus et les négociations en cours à la TR et la perspective d'un programme national de

1 recherche (PNR), on a renoncé à intégrer cette thématique dans le projet de recherche con-
2 cernant Münsterlingen. Il rappelle que le risque de destruction des dossiers existe toujours
3 lorsqu'un sujet devient politiquement brûlant. M. Schüpbach est opposé à l'idée que
4 l'industrie pharmaceutique tout entière doive fournir des ressources puisque toutes les en-
5 treprises n'étaient pas impliquées dans les essais médicamenteux.

6 Le délégué indique que la préparation et la mise à disposition des dossiers sont des prére-
7 quis à l'étude scientifique. Le canton de Thurgovie y contribue grandement.

8 Mme Hilafu demande si les personnes concernées peuvent retirer leurs dossiers des ar-
9 chives si elles refusent qu'ils continuent d'y être conservés. De l'avis du délégué, cela n'est
10 pas possible. M. Schmutz rappelle qu'il y a des lois sur l'archivage, qui indiquent qu'il ne faut
11 pas altérer les fonds ni l'image qu'ils présentent et que, par conséquent, on ne peut ni dé-
12 truire ni retirer des dossiers. Il est possible d'y apporter des mentions de désaccord et d'en
13 faire des copies. Mme Biondi demande pourquoi alors les autorités, par exemple le Dr Meyer
14 en poste à Hindelbank, qui n'a pas transmis de dossiers, a pu en détruire. M. Schmutz ré-
15 torque qu'il n'avait pas le droit de détruire les dossiers, qui appartiennent à l'institution. Il
16 avait l'obligation de proposer ces dossiers aux archives pour qu'elles les conservent. Mme
17 Hilafu explique qu'il est prouvé que de nombreux dossiers ne correspondent pas à la vérité
18 et qu'à son avis, les personnes concernées doivent pouvoir décider elles-mêmes du sort de
19 leurs dossiers, sans compter qu'il est déjà arrivé que leurs mentions de désaccord soient
20 retirées. M. Schmutz consent que souvent, les dossiers ne contiennent pas ce que les per-
21 sonnes concernées aimeraient y voir figurer. Une fois les dossiers aux archives, celles-ci ont
22 tout intérêt à ce qu'ils ne soient plus modifiés. On peut donc partir du principe que les dos-
23 siers des archives publiques ne sont pas faussés.

24 M. Lengwiler complète en disant que les travaux effectués jusqu'ici par la CIE indiquent que
25 le canton de Thurgovie n'est pas le seul concerné par les essais médicamenteux. Le délè-
26 gué rappelle que le Fonds national devrait avoir terminé l'étude de faisabilité du PNR, qui se
27 déroulera parallèlement aux travaux de la CIE, en septembre 2015. Si la faisabilité est avé-
28 rée, le programme devrait pouvoir débiter l'année prochaine. Il admet que l'on sait que des
29 dossiers ont été détruits (M. Salathé a déjà prévenu de ce danger), raison pour laquelle la
30 TR a établi un document recommandant aux cantons de s'engager en faveur de la conserva-
31 tion des dossiers. La proposition du Conseil fédéral prévoit en outre d'étendre les règles va-
32 lables pour les archives publiques aux institutions privées. Selon le délégué, il serait contre-
33 productif d'accorder aux personnes concernées le droit de retirer les dossiers, car les res-
34 ponsables pourraient également faire usage de ce droit. Il demande qu'on l'informe des cas
35 dans lesquels la mention de désaccord aurait été retirée. Cette mention correspond à une
36 recommandation de la TR. Le délégué considère qu'il est important qu'elle ne reste pas lettre
37 morte.

38 Mme Hilafu demande si les services AI pourraient demander à consulter des dossiers
39 d'enfants conservés dans des archives. M. Salathé affirme qu'il ne connaît aucun cas de ce
40 type. Mme Wigger insiste sur le fait qu'il faut distinguer les cas en cours des cas clos. Les
41 archives ne contiennent que des dossiers relatifs aux cas clos. Ceux qui concernent les cas
42 en cours demeurent dans les institutions.

43 M. Cevey expose que des dossiers ont été détruits dans le canton de Vaud il y a une tren-
44 taine d'années. Selon lui, 24heures a précisé il y a environ un mois que les autorités vau-
45 doises souhaitaient détruire les fonds encore disponibles. A ses yeux, les autorités ont la
46 volonté de détruire le plus de documents possible dans les meilleurs délais. Il estime que ce
47 comportement illégal nuit à tout le processus.

48 Mme Biondi reconnaît qu'il faut beaucoup de courage pour dépouiller ses propres dossiers. Il
49 arrive souvent que les auteurs des dossiers ne vivent plus et il est insatisfaisant de ne pas

1 pouvoir rectifier le cours des événements. De nombreuses personnes concernées ne peu-
2 vent pas le faire, soit parce qu'elles ne sont plus en vie, soit parce que les faits sont psycho-
3 logiquement trop lourds à porter. Le délégué répond que cela montre à quel point il est im-
4 portant de soutenir les personnes concernées et que les proches doivent aussi pouvoir con-
5 sultier les dossiers.

6 Mme Waser se souvient que le contenu fallacieux de son dossier lui a porté préjudice dans
7 une procédure pénale.

8 M. Salathé conclut en disant que la consultation des dossiers et ses conséquences psycho-
9 logiques sont très complexes. Après 20 ans d'expérience, il n'a toujours pas de recette toute
10 faite. Les archives publiques doivent selon lui prendre le temps nécessaire pour les per-
11 sonnes concernées et affronter les problèmes qui se posent. Il dit comprendre que les per-
12 sonnes concernées aient envie de détruire les dossiers contenant des informations erronées,
13 mais être certain que les Archives fédérales, les grandes archives municipales et les ar-
14 chives cantonales administrent les dossiers en bonne et due forme. Longtemps, les archives
15 cantonales ne se sont pas intéressées aux dossiers, parce qu'elles étaient sous-dotées en
16 personnel. Il dit être heureux de l'existence de la TR.

17 Mme Biondi demande quels sont les critères afférents au droit de consultation car son dos-
18 sier contenait des informations sur d'autres personnes. Elle constate qu'il y a un équilibre à
19 trouver entre la protection de la personnalité de tiers et le droit de la personne concernée de
20 consulter son dossier. Mme Hilafu plaide pour que les archives communales et les offices
21 d'état civil soient également sensibilisés au maniement des dossiers.

22 Le délégué remercie M. Salathé pour son intervention.

23 Pause (de 12h42 à 13h50)

24 Le délégué signale que le Conseil fédéral pourra bientôt se pencher sur le projet de loi.

1 **Etat de la réalisation des mesures proposées**

2 Voir l'aperçu donné dans l'*annexe 2* (pp. 24 à 28).

3 Mme Biondi demande ce qu'une victime doit faire si elle fait l'objet d'injures, d'atteintes à
4 l'honneur ou de calomnies et si les bases légales sont suffisantes (proposition 6.8). Le délé-
5 gué explique que les renseignements pris auprès des spécialistes de l'OFJ en matière de
6 droit pénal ont montré que les bases légales étaient suffisantes et qu'il était possible de por-
7 ter plainte en de tels cas.

8 **5. Forum des victimes**

9 Le Forum des victimes s'est réuni pour la dernière fois le 23 mars 2015. Le délégué avait
10 dirigé la séance car M. Ronzani était empêché. Il estime qu'elle a eu lieu dans une ambiance
11 très positive et constructive. Il demande aux membres de la TR qui y étaient présents
12 d'apporter leur vision des choses.

13 Mme Hilafu exprime le souhaite de plusieurs des personnes concernées de voir M. Huonker
14 continuer à participer au Forum des victimes. Le délégué n'y voit aucun inconvénient. La
15 question serait plutôt de savoir si la CIE a des raisons de s'y opposer. Mme Waser verrait
16 également sa participation d'un bon œil.

17 Mme Gautschi-Moser raconte qu'il était frappant de constater que l'atmosphère à la séance
18 du Forum des victimes était beaucoup plus calme et détendue que d'habitude en raison de la
19 position hiérarchique du délégué. De plus, lors des séances précédentes du forum, on avait
20 traité des thèmes émotionnels qui peuvent susciter chez les personnes concernées le senti-
21 ment d'être attaquées. Car toutes viennent à ces séances avec leur lot de souffrances et de
22 douleurs. Il peut donc arriver facilement qu'une personne en blesse une autre sans le vouloir
23 et ne comprenne pas la réaction de celle-ci. Le délégué ajoute qu'il a toujours évité jusque-là
24 d'être présent pendant toute la durée des réunions du forum pour ne pas influencer les dis-
25 cussions.

26 Mme Hilafu souhaite savoir, suite à différentes demandes, ce qu'il faut comprendre par « cas
27 de rigueur ». Le délégué indique qu'il ne manquera pas de donner des explications lors de la
28 prochaine séance du forum. L'initiative sur la réparation repose sur cette notion, mais le
29 contre-projet du Conseil fédéral utilise la distinction entre victimes et personnes concernées.

30 La prochaine séance du forum aura lieu le 26 octobre 2015.

31 **6. Groupes de travail**

32 *[Cet objet a été avancé dans l'ordre du jour.]*

33 M. Brand fournit des informations sur les deux groupes de travail constitués.

34 **6.1. Groupe de travail « relations publiques »**

35 Diverses activités d'information sont en cours. De plus, les délibérations parlemen-
36 taires commençant bientôt, certains ont souhaité que ces activités soient coordon-

1 nées. La première séance se tiendra avant les vacances d'été (le 22, 23 ou 25 juin).
2 M. Brand dit qu'il fera un doodle.

3 Ajout au procès-verbal: La première séance se tiendra le 1^{er} juillet de 14h à
4 16h.

5 Membres du groupe de travail:

6 Représentants des victimes et des organisations de victimes:

- 7 – Alfred Ryter
- 8 – Willy Mischler
- 9 – Uschi Waser
- 10 – Jean-Louis Claude
- 11 – Ursula Biondi

12 Représentant du Forum des victimes:

- 13 – Marco Ronzani

14 Représentants des autorités:

- 15 – Luzius Mader
- 16 – Margrit Hanselmann
- 17 – Reto Lindegger

18 Le responsable de l'information de l'OFJ, Folco Galli, apportera son renfort à ce
19 groupe de travail.

20 Mme Hilafu demande si on ne pourrait pas compléter les contenus traités par le
21 groupe de travail « relations publiques » par ceux qui devaient être traités par le
22 groupe de travail « commission de vérité » qu'il était question de créer. M. Brand dé-
23 clare qu'on pourra en discuter lors de la première séance du groupe de travail « rela-
24 tions publiques ».

25 Cette séance sera l'occasion de faire le point sur les tâches du groupe de travail. M.
26 Brand remercie M. Ryter et Mme Biondi et, par leur intermédiaire, tous ceux qui sont
27 actifs dans le domaine des relations publiques. Aux yeux du délégué, le groupe de
28 travail pourrait soutenir ces activités, par exemple en préparant des modèles
29 d'exposés. Il pense par contre que le suivi des travaux législatifs doit être réservé
30 aux services de communication.

31 **6.2. Groupe de travail « moins de 65 ans »**

32 Les personnes concernées sont à la tête de ce groupe, l'OFJ n'interviendra que
33 comme soutien. Les sujets traités pourront également concerner les plus de 65 ans.
34 Il pourra s'agir de sujets comme l'aide sociale, les administrations fiscales, le marché
35 du travail, les administrations responsables de l'assurance-invalidité, les offices des
36 poursuites et des faillites, etc. Ce groupe de travail a pour but de constituer une pla-
37 teforme; les représentants des autorités devront se pencher sur les souhaits des
38 personnes concernées. Une première séance a eu lieu le 26 mai 2015. Lisa Hilafu,
39 Gabriela Merlini, Robert Blaser et Andreas Jost ont posé diverses questions, tandis
40 que les représentants des autorités ont principalement écouté.

41 Ajout au procès-verbal: Dorothee Guggisberg (CSIAS), Diana Wider (APEA),
42 Roger Schober (offices des poursuites), Ralf Kocher (domaine de l'AI); ab-
43 sente: Daniela Riva (SECO)

1 Il s'en est suivi une discussion. Mme Biondi indique avoir assuré plusieurs per-
2 sonnes concernées qu'il n'y aurait pas de discrimination en fonction de l'âge et que
3 le groupe de travail s'emparerait aussi des souhaits des plus de 65 ans. M. Cevey
4 demande comment les personnes qui ne sont pas représentées dans le groupe de
5 travail auront connaissance du contenu des discussions. Mme Hilafu a rédigé le pro-
6 cès-verbal, que M. Brand a retravaillé et qu'il mettra à la disposition de tous. Le dé-
7 légué répond oui à la question de M. Cevey sur la traduction du procès-verbal en
8 français.

9 M. Huonker regrette que les membres du groupe de travail ne soient pas rémunérés
10 pour participer aux séances. Il considère qu'il s'agit d'économies réalisées à mauvais
11 escient, les activités en question étant d'utilité publique. Il demande qu'on revienne
12 sur cette décision. M. Jost rappelle à ce sujet que l'idée était que les personnes con-
13 cernées et les autorités se parlent d'égal à égal. Il estime que ce n'est pas le cas
14 sans indemnisation financière. Il signale qu'il a dû fermer son magasin pendant la
15 durée de la séance. Le délégué prend acte de la demande d'indemnité pour les tra-
16 vaux effectués au sein de la commission, mais précise qu'il ne peut rien promettre
17 étant donné que son budget est déjà dépassé. Il rappelle que l'OFJ met une plate-
18 forme à la disposition de toutes les personnes concernées, ce qui ne manquera pas
19 d'avoir des effets positifs.

20 M. Jost présente son point de vue sur la séance (voir *annexe 3*, p. 29). Il ajoute que
21 le délégué a prié les personnes concernées de trouver un membre supplémentaire
22 pour le groupe de travail. Il donne la préférence à un Romand maîtrisant la langue
23 allemande, toute proposition étant la bienvenue.

24 Le délégué assure qu'il n'est nullement question de désavantager les plus de 65
25 ans. Il estime néanmoins que les personnes qui sont encore actives ont d'autres
26 préoccupations que celles qui sont déjà à la retraite. L'OFJ a un rôle d'intermédiaire.
27 La plupart des sujets abordés ne le concernent pas (AI, réinsertion professionnelle,
28 etc.). Mais il s'agit de les contempler dans leur globalité, ce en quoi l'OFJ jouera un
29 rôle de coordination.

30 Le délégué constate que la commission de vérité est un sujet tout autre et qu'il y au-
31 rait peu de sens à ce que la TR en institue une. Il estime qu'il est du ressort des
32 chercheurs d'établir les bases de la vérité. Peut-être qu'il y aura un intérêt ensuite à
33 créer une commission de vérité chargée de veiller à l'utilisation et à la valorisation
34 des résultats de l'étude scientifique. Le thème de la réconciliation proposé par M.
35 Ronzani ayant également été mis entre parenthèses, il semblerait judicieux selon lui
36 de le confier à la commission de vérité.

37 Mme Hilafu constate qu'il est très important que les personnes concernées partici-
38 pent aux efforts de relations publiques, raison pour laquelle la commission de vérité
39 lui semble si importante. Le délégué confirme sa volonté d'aller dans ce sens et in-
40 dique que l'un n'exclut pas l'autre. Il lui paraît également très important que les per-
41 sonnes concernées parlent de leur situation, rien n'étant plus crédible que leurs té-
42 moignages directs. Il est égal important qu'elles parlent de leur vécu pour pouvoir
43 passer par-dessus.

44 Le délégué rapporte que plusieurs représentants du Parlement, de la SAPEC et de
45 la CES souhaitent instituer une commission dénommée CECAR pour les personnes
46 ayant subi des abus sexuels de la part de représentants de l'Eglise. Ils veulent en-
47 tendre les victimes et procéder à une réconciliation voire à un arbitrage, qui pourra
48 donner lieu à des indemnisations. La CECAR débutera son travail en Suisse ro-

1 mande, puis interviendra dans les autres régions. Il existe des recoupements avec le
2 travail de la TR, d'où la participation du délégué.

3 Mme Aebischer rejette la notion de « commission de vérité », mais elle trouverait im-
4 portant que les personnes concernées puissent raconter leur histoire à différents re-
5 présentant des autorités. Ce serait là pour elle une tâche future de la TR. Le délé-
6 gué la remercie pour cette proposition et se dit ouvert à d'autres idées. Les travaux
7 législatifs occuperont selon lui l'essentiel de la prochaine séance de la TR, mais on
8 pourrait prévoir du temps pour de telles demandes.

9 M. Cevey raconte que son frère a été victime d'actes pédophiles et qu'il est très
10 marqué par ce qu'il a subi. Il constate que c'est une torture pour lui comme pour
11 nombre d'autres personnes de raconter son histoire. Le délégué assure que seules
12 les personnes volontaires seront appelées à se confier. Il considère que les tâches
13 de la TR changeront dans le futur.

14 Mme Hilafu raconte que 21 organisations actives dans le domaine de l'adoption l'ont
15 chargée de faire une intervention devant les Commissions des affaires juridiques du
16 Parlement à propos de l'assouplissement du secret de l'adoption. Il était prévu que
17 trois ou quatre personnes y participent. C'est d'ailleurs ce qu'elle avait convenu avec
18 le secrétariat des commissions et M. Rüetschi de l'OFJ. Mais son intervention n'a
19 cessé d'être repoussée. Elle prie donc le délégué d'organiser cette rencontre. Celui-
20 ci explique qu'il n'a aucune influence sur l'ordre du jour des commissions, mais qu'il
21 va en discuter avec M. Rüetschi, le secrétariat et les présidents des commissions. Il
22 ne peut pas garantir que la rencontre aura lieu le 25 juin comme prévu, mais il va
23 essayer de faire en sorte qu'elle ait lieu.

24 Mme Biondi profite de l'occasion pour remercier le délégué d'avoir fait tout son pos-
25 sible pour qu'on retrouve le fils de Maria Magdalena Ischer alors qu'elle était sur son
26 lit de mort.

27 **7. Etude scientifique: CIE / PNR (présentation des travaux de recherche prévus)**

28 Le délégué salue M. Notter, président de la commission, et lui donne la parole pour qu'il pré-
29 sente le mandat, la méthode de travail et les activités de la CIE.

30 Le mandat de la CIE consiste dans une enquête sur les placements administratifs effectués
31 en Suisse avant 1981, mettant l'accent sur les mesures, à l'attention des autorités.

32 Participants:

- 33 – La CIE est composée de 9 membres nommés par le Conseil fédéral (spécialisés
34 dans l'histoire, l'histoire de la psychiatrie, le droit, le travail social, les archives pu-
35 bliques)
- 36 – Secrétariat: deux collaborateurs scientifiques (Sara Zimmermann, Elie Burgos), cha-
37 cun à 80%
- 38 – env. 20 collaborateurs scientifiques (en moyenne à 80%)

39 L'indépendance de la CIE est garantie et ses membres veillent à ce que son mandat n'entre
40 pas en conflit avec d'autres.

41 Organisation:

42 Sont prévus cinq groupes de recherche (correspondant aux domaines A. à E.) composés
43 chacun de quatre à cinq collaborateurs, la surveillance étant assurée par des comités spé-
44 cialisés (membres de la CIE).

45 Communication/Publication:

1 L'idée est d'informer régulièrement pendant toute la durée du projet (2015-2018) et ce, via
2 des échanges avec la TR, des activités de relations publiques, un site internet, des réunions,
3 des workshops, des conférences et des retraites, la participation à des projets d'exposition et
4 le rapport final.

5 Conception de la recherche:

6 Ajout au procès-verbal: le premier jet de la conception peut être commandé auprès
7 du secrétariat de la CIE (sara.zimmermann@uek.admin.ch).

8 Sur la base de la conception de la recherche, des mandats plus détaillés peuvent être attri-
9 bués. Cette conception fait actuellement l'objet d'une expertise internationale et doit encore
10 être discutée avec les membres de la TR à l'occasion d'un workshop d'une demi-journée qui
11 aura lieu en septembre.

12 M. Lengwiler présente les domaines de recherche (dont voici un résumé, cf. *annexe 4*, pp.
13 30 à 32 pour la présentation PowerPoint):

14 A. Banque de données des sources et plateforme de diffusion (base de travail, res-
15 source transversale pour les autres domaines) | comité: Beat Gnädinger, Thomas
16 Huonker, Loretta Seglias

17 – La banque de données des sources doit servir de ressource transversale pour
18 les projets des domaines de recherche B. à E.

19 – Elle doit surtout contenir les interviews des personnes concernées et des re-
20 présentants d'institutions et l'évaluation des sources existantes.

21 – Il s'agit en outre de créer une « plateforme en ligne » pour assurer une vue
22 générale d'actualité sur les travaux de recherche en cours.

23 B. Vue d'ensemble et bases légales | comité: Jacques Gasser, Lukas Gschwend, Anne-
24 Françoise Praz

25 – Le domaine des placements administratifs était largement réglé de manière
26 fédéraliste et les différents concordats et lois doivent être consultés dans le
27 détail.

28 – Quatre projets sont prévus à ce jour: une vue d'ensemble statistique, le dé-
29 pouillement des différentes bases légales, l'analyse du processus politique et
30 des débats publics ayant précédé la création des bases légales correspon-
31 dantes et de l'attitude de la société envers les placements administratifs. Il en
32 va ce faisant de la légitimation et de la dé-légitimation des événements qui se
33 sont produits, par ex. de l'étude du suivi de ces pratiques par les médias.

34 C. Pratique juridique et expertise | comité: Jacques Gasser, Lukas Gschwend, Thomas
35 Huonker

36 – Ce domaine de recherche est très axé sur le droit. L'objectif est de savoir
37 comment les choses se sont précisément passées, quelles autorités étaient
38 impliquées, quels droits ont été accordés aux personnes concernées, etc. Les
39 justifications-types, les processus décisionnels et l'expertise scientifique se-
40 ront également passés au crible. Ce travail englobe la question de l'image des
41 individus « recherchés », des méthodes, etc. Et la pratique en matière de sur-
42 veillance.

43 D. Pratique des établissements | comité: Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Anne-
44 Françoise Praz

1 – Dans ce domaine de recherche, il s'agit de travailler sur des échantillons, car
2 tous les établissements ne peuvent être examinés dans le détail (perspective
3 historico-administrative). Quelques-uns seront analysés à titre représentatif
4 pour permettre de connaître la pratique des établissements et de l'exécution
5 des mesures. Il s'agit aussi d'examiner la pratique des mises en liberté et la
6 dimension économique des placements administratifs. Ce point englobe aussi
7 la question des carnets d'épargne.

8 E. Biographies et curriculums I comité: Gisela Hauss, Martin Lengwiler, Loretta Seglias

9 – Le domaine de recherche compte deux projets: les vécus dans les foyers et
10 établissements d'un côté, les répercussions individuelles à long terme de
11 l'autre. Le travail sera réalisé avec les biographies reconstituées au point A.

12 M. Huonker fait remarquer qu'il travaillera principalement dans le domaine E. Le secrétariat
13 sert d'interlocuteur pour tous les domaines. On essaiera, selon Mme Seglias, d'intégrer les
14 interviews existantes dans le travail. Beaucoup d'interviews doivent être réalisées au début
15 des travaux.

16 M. Huonker indique que les cantons lui demandent régulièrement s'ils n'ont plus à faire leurs
17 propres travaux de recherche. La CIE soutient les projets cantonaux et collabore volontiers
18 avec les personnes qui les mènent, mais elle ne peut en aucun cas tout dépouiller et est par
19 conséquent tributaire de ces travaux. La CIE part aussi toujours du principe que le PNR ver-
20 ra le jour et pourra compléter son propre travail.

21 Mme Biondi est gênée par le fait qu'on parle toujours d'établissement, elle-même a été mise
22 en prison sans jugement. M. Notter lui répond que la CIE se réfère à la désignation même
23 des institutions. Le délégué ajoute que le terme d'établissement est correct de son point de
24 vue, et qu'il y a eu aussi bien des établissements pénitentiaires que des établissements édu-
25 catifs. Il revient justement à la CIE de travailler sur les stigmatisations sociales associées à
26 ces établissements. M. Ryter demande si les enfants placés dans des exploitations agricoles
27 doivent aussi être interviewés. M. Lengwiler note que le mandat de la CIE est d'étudier les
28 placements administratifs. Les enfants en question entrent dans le champ d'étude du PNR
29 visé. Mais comme il existe de nombreuses personnes victimes de différents traitements,
30 beaucoup de ces enfants pourront également s'exprimer. M. Notter ajoute que la CIE se fo-
31 calise certes sur les placements administratifs, mais qu'il existe un point d'intersection
32 puisqu'il faut établir un lien avec toutes les autres mesures administratives et les placements
33 extrafamiliaux.

34 Mme Gautschi-Moser souhaiterait savoir si la 2^e génération est englobée, à quoi M. Notter
35 répond par l'affirmative, sous E., répercussions à long terme.

36 Mme Keller se réjouit que les choses avancent et demande que les stéréotypes associés
37 aux sexes soient pris en compte dans tous les points. L'exemple de Hindelbank en est une
38 bonne illustration. Elle se réjouit à la perspective du workshop, mais demande que la date
39 n'en soit pas fixée à trop court terme.

40 Mme Aebischer se demande comment les interviewers sont préparés à faire face à la sensi-
41 bilité des victimes. Il lui paraît important, en outre, que la diffusion ne se fasse pas seulement
42 dans un livre. M. Notter se dit conscient que les chercheurs ont besoin d'être accompagnés.
43 Mme Seglias souligne elle aussi l'importance de la thématique (les possibilités à ce sujet –
44 limitation du nombre des interviews par personne, supervision, etc. – auraient déjà été discu-
45 tées). M. Notter a pleinement conscience que la transmission culturelle est importante, la
46 CIE ne sait pas encore exactement comment les résultats seront présentés concrètement.

47 Mme Hilafu aimerait savoir comment l'étude de la situation des adoptions forcées sera con-
48 çue. Le délégué illustre à nouveau la répartition des tâches entre la CIE et le PNR prévu en

1 prenant l'exemple d'une biographie fictive et signale, ce faisant, que bien des victimes sont
2 concernées à plusieurs titres. Le PNR doit permettre d'avoir une vue complète de la situa-
3 tion.

4 Mme Hilafu espère du délégué qu'on ne parle plus de jeunes mères, beaucoup de ces
5 mères avaient plus de 30 ans. Pour Mme Biondi, il est important que les enfants ayant été
6 stigmatisés parce qu'enlevés à une « fille-mère » soient réhabilités. Le délégué précise que
7 le projet de loi le prévoit. Tous les participants s'accordent sur l'importance et l'opportunité
8 de commencer par les personnes placées pour étendre ensuite la recherche à tous les
9 groupes de victimes.

10 Mme Hanselmann demande à qui les cantons doivent s'adresser au sujet de la coordination
11 de leurs travaux de recherche avec ceux de la CIE. M. Notter suggère de consulter le secré-
12 tariat de la CIE. M. Lengwiler complète en disant que la CIE aura les ressources pour servir
13 de plaque tournante et service de coordination dans toutes les questions ayant trait à la re-
14 cherche pendant les quatre années à venir. La CIE prépare également une plateforme inter-
15 net.

16 Mme Hilafu aimerait que les *Spazzacamini* et les *Schwabengänger* prennent aussi place
17 dans les travaux de recherche. Le délégué indique que des parallèles pourront certainement
18 être tirés. Les placements intervenus sur une base purement privée seront aux aussi consi-
19 dérés, car il existe un lien avec la surveillance que l'Etat aurait dû exercer.

20 **8. Divers**

21 **8.1. Réunion des points de contact le 11 juin 2015**

22 Mme Hanselmann a déjà informé sur le sujet et reçu des contributions lors du repas
23 de midi. Elle demande qu'on lui adresse d'autres suggestions.

24 **8.2. Communiqué de presse**

25 Mme Biondi demande si un communiqué de presse sera publié sur la TR
26 d'aujourd'hui. Le délégué répond que non, signalant qu'un communiqué paraîtra au
27 sujet de la décision du Conseil fédéral du 24 juin.

28 **8.3. Retraits de la TR**

29 Mme Seglias participe à la TR pour la dernière fois. Elle applaudit le travail qui a été
30 fait. Elle n'aurait jamais cru qu'on puisse en faire autant en deux ans.

31 Le délégué ajoute qu'il n'aurait pas osé parler d'adieux – y compris à l'égard de MM.
32 Huonker et Lengwiler –, car ces trois personnes auront sûrement l'occasion de croi-
33 ser la TR dans le cadre des activités de la CIE.

34 Un doodle sera fait pour la prochaine TR dans la première quinzaine d'octobre 2015. L'idée
35 est de communiquer les résultats de la consultation et de présenter la suite des événements,
36 notamment en ce qui concerne le message, qui doit être produit tambours battants après la
37 fin septembre. Le délégué remercie la Maison des cantons pour son hospitalité ainsi que ses
38 traductrices et son technicien pour leur précieux travail. Mme Waser se joint à lui.

39 Fin de la séance: 16h20

1

Annexe 1

2 Recherche psychopharmaceutique: une frontière a-t-elle été franchie?

3 Projet de recherche scientifique du canton de Thurgovie

4 *Exposé d'André Salathé, archiviste cantonal thurgovien, devant la Table ronde du 8 juin*
5 *2015, 11h30, Berne*

6

7 Mesdames, Messieurs,

8 Le 20 novembre 2012, le « Tages-Anzeiger » rapportait que Walter Nowak, interne à
9 Fischingen, avait reçu un traitement psychiatrique ambulatoire à Münsterlingen pendant près
10 de deux ans à partir de mars 1970; on lui aurait dispensé à cette occasion la préparation G
11 35 259 – G pour Geigy – et d'autres substances non autorisées (par ex. du Ketotofranil et un
12 produit Ciba non spécifié). Il existerait des indices que d'autres enfants et adolescents de
13 l'internat de Fischingen auraient été « traités » à Münsterlingen au moyen de médicaments
14 non autorisés ou impliqués dans des essais cliniques de médicaments sans qu'ils ou leur
15 tuteur le sache.

16 Cet article a fait du cas Fischingen un cas Münsterlingen et un cas Roland Kuhn. Les évé-
17 nements intervenus dans l'ancien foyer pour enfants de Fischingen ont – vous le savez sans
18 doute – fait l'objet d'une enquête. Le rapport les concernant a été publié en mai 2014. Il pa-
19 raîtra sous la forme d'un livre en août de cette année; la société d'histoire du canton de
20 Thurgovie, que je préside, s'y est engagée. Nous en enverrons quelques exemplaires à la
21 Table ronde.

22 Mais revenons à Münsterlingen!

23 Münsterlingen se trouve à la frontière cantonale thurgovienne, sur les bords du lac de Cons-
24 tance, non loin de Kreuzlingen et de Constance. C'est là que le jeune canton de Thurgovie a
25 installé une clinique psychiatrique en 1840. C'était l'une des premières de Suisse. La clinique
26 n'a cessé de se développer par la suite. Dans les années 1890, elle a été considérablement
27 agrandie selon le principe pavillonnaire – non pas une grande caserne, mais plusieurs mai-
28 sons –. Je pense qu'il s'agissait là d'une œuvre pionnière; d'autres cliniques ont adopté ce
29 système bien plus tard. La clinique a plusieurs fois été à la pointe du progrès au cours de
30 son histoire, mais elle a aussi connu des difficultés financières et des phases de recul. Entre
31 1939 et 1970, elle a été dirigée par un duo: Adolf Zolliker en tant que directeur et Roland
32 Kuhn en tant que chef de clinique et directeur suppléant. Ils avaient pour point commun une
33 croyance sans limites dans le test de Rorschach, entre autres sans doute parce que Ror-
34 schach avait commencé à mettre au point son test à Münsterlingen, entre 1909 et 1913. Il y
35 a aux archives des centaines de milliers de tests de Rorschach de patients que Kuhn a régu-
36 lièrement réévalués scientifiquement. Mais les deux hommes avaient aussi chacun leur che-
37 val de bataille. Zolliker s'est consacré pendant des dizaines d'années à la génétique hu-
38 maine et a produit des dizaines de milliers d'arbres généalogiques qui subsistent encore
39 aujourd'hui. Kuhn, lui, a opté pour la recherche psychopharmaceutique quand les travaux de
40 recherche sur le test de Rorschach ont semblé s'épuiser. Il a très tôt manifesté un talent pour
41 la chimie et la pharmacie, et ce talent a véritablement explosé vers 1950. Jusqu'aux environs
42 de 1972, il a pratiqué – en relation avec différentes sociétés pharmaceutiques telles que
43 Geigy, Ciba, Sandoz, Wander, etc. – des travaux de recherche psychopharmaceutique à
44 Münsterlingen. Grâce à sa découverte de l'effet antidépresseur de l'imipramine, en 1957, il
45 est rapidement devenu une sommité en la matière. L'imipramine a été commercialisée sous
46 la marque Tofranil en 1958. La préparation est encore utilisée aujourd'hui. Suivant Ludwig

1 Binswanger, célèbre psychiatre de Kreuzlingen, Kuhn était un adepte de la *Daseinsanalyse*.
2 Sa découverte est sans nul doute liée à cette approche phénoménologique.

3 Mais revenons-en à l'article du « Tages-Anzeiger »!

4 L'article a déclenché une véritable campagne médiatique dans laquelle aussi bien le « Thurgauer Zeitung » que le « Beobachter » se sont engagés, suivis plus tard par d'autres médias.
5 Les archives d'Etat du canton de Thurgovie avaient déjà repris en 2005 les archives de la
6 clinique psychiatrique de Münsterlingen, avec les anamnèses datant des années 1840 à
7 1980, les avaient classées et dépouillées dans le détail. Il s'y trouvait six dossiers de re-
8 cherche psychopharmaceutique de Roland Kuhn. Les archives ont rendu ces quelques dos-
9 siers accessibles successivement, à leur demande, au « Tages-Anzeiger », au « Thurgauer
10 Zeitung » et au « Beobachter ». Il est impressionnant de voir comment trois articles docu-
11 mentés ont pu être rédigés sur cette relativement petite base de sources et comment ils ont
12 animé la discussion, nourrie par de nombreux courriers de lecteurs, pour et contre Kuhn.
13

14 Dès 2005, les archives de l'Etat avaient supposé que la livraison des six dossiers des ar-
15 chives de la clinique sur le sujet était due au hasard, et elles ont donc demandées à Roland
16 Kuhn s'il en existait d'autres. Il y en avait d'autres, beaucoup d'autres, et Kuhn s'est montré
17 ravi de l'offre que lui ont faite les archives de l'Etat de reprendre ses archives privées. Mais,
18 déjà très âgé, il est décédé quelques semaines plus tard. Les négociations avec les commu-
19 nautés d'héritiers sont notoirement difficiles, et les efforts des archives de l'Etat pour obtenir
20 les archives Kuhn ont fini par s'éteindre en 2007.

21 Quand le nom de Kuhn s'est soudain retrouvé sous les feux de la rampe, fin 2012, les ar-
22 chives de l'Etat et le gouvernement thurgovien – sachant ce qui était en mains privées – sont
23 immédiatement passées à l'action et ont amené la communauté d'héritiers à transmettre
24 *intégralement* la propriété de l'héritage laissé par Roland Kuhn aux archives de l'Etat. Ayant
25 déjà pu voir ces documents dès 2005, je peux aujourd'hui me porter garant qu'il a bel et bien
26 été complètement transmis aux archives de l'Etat à Noël/Nouvel an 2012/13. Le gouverne-
27 ment a débloqué un crédit spécial de 160 000 francs pour le traitement archivistique immé-
28 diat de cet important fonds en février 2013. Le travail s'est terminé il y a quelques semaines.
29 Le legs Kuhn comporte 5000 dossiers, dont 203 sur la recherche psychopharmaceutique.

30 Les archives d'Etat du canton de Thurgovie ont, au cours des dernières années, repris et
31 traité au plan archivistique tous les fonds d'archives existant dans le canton qui concernent
32 les questions qui préoccupent la Table ronde. A savoir les archives de la clinique psychia-
33 trique de Münsterlingen et le legs de Roland Kuhn, mais aussi les archives de toutes les
34 autorités d'arrondissement et de district, des juges d'instruction cantonaux, du ministère pu-
35 blic des mineurs, de l'établissement pénitentiaire Tobel, de la maison d'éducation au travail
36 Kalchrain, de l'association d'éducation des pauvres, de l'œuvre d'entraide pour les per-
37 sonnes dépressives, de l'œuvre séraphique, du foyer pour enfants Fischingen, etc. Oui, dans
38 notre canton, nous centralisons même les dossiers de tutelle des 80 communes aux archives
39 de l'Etat depuis 1962. Pour répondre à toutes les questions adressées à notre point de con-
40 tact cantonal – dans notre cas les archives de l'Etat elles-mêmes –, et à toutes les re-
41 cherches à venir, les archives d'Etat du canton de Thurgovie disposent donc d'une base de
42 sources exceptionnelle. Si quelques cas thurgoviens ont été rendus public ces derniers
43 temps, ce n'est pas parce que le canton a fonctionné de manière plus rigide que les autres
44 par le passé, mais plutôt parce que nous, Thurgoviens, avons fait nos devoirs en matière
45 d'archivage des documents bien plus tôt que les autres.

46 Le canton de Thurgovie entend maintenant réaliser lui-même un projet. Le 26 mai 2015, son
47 gouvernement a débloqué le montant de 750 000 francs pour le projet consacré aux re-
48 cherches psychopharmaceutiques effectuées par le Prof. Roland Kuhn à la clinique psychia-
49 trique de Münsterlingen de 1948 à 1972. Un groupe de projet a été instauré pour initier et

1 accompagner cette entreprise inhabituelle. Le groupe de projet est composé des personnes
2 suivantes:

- 3 • Ma modeste personne en tant que président
- 4 • Monika Dommann, Prof. d'histoire contemporaine à l'Université de Zurich
- 5 • Stephan Krähenbühl, Prof. de pharmacologie clinique et de toxicologie à l'Université
6 de Bâle
- 7 • Daniel Hell, Prof. émérite de psychiatrie clinique à l'Université de Zurich
- 8 • Thomas Geiser, Prof. de droit privé et de droit commercial à l'Université de St-Gall
- 9 • Martha Monstein, cheffe de l'office de la culture du canton de Thurgovie
- 10 • Rainer Andenmatten, président de la commission d'éthique du canton de Thurgovie
- 11 • Andreas Keller, secrétaire général du département de l'intérieur et de l'économie du
12 canton de Thurgovie

13 Ce groupe mettra le projet de recherche au concours, probablement en août, et assurera son
14 suivi. L'équipe de chercheurs doit être composée de deux à quatre personnes possédant
15 des connaissances fondées dans les domaines de l'histoire, de la médecine, de l'histoire de
16 la médecine, de la chimie, de la pharmacologie, de la psychiatrie, du droit, et de l'éthique ou
17 les acquerront de manière appropriée et pourront travailler à leurs recherches pendant envi-
18 ron trois ans.

19 Il s'agit pour l'essentiel de tirer au clair une série de questions dans les trois domaines sui-
20 vants sur la base des sources disponibles et de les situer dans l'histoire:

- 21 1. Une centaine de questions sur l'ampleur et l'exécution des recherches pharmacolo-
22 giques cliniques faites à Münsterlingen ou sous la responsabilité du Prof. Roland
23 Kuhn et de ses auxiliaires. Il y a parmi elles des questions clés, comme celle de sa-
24 voir si Kuhn s'est tenu aux normes scientifiques prescrites dès 1946 par le code de
25 Nuremberg et depuis 1964 par la déclaration d'Helsinki en matière de recherche hu-
26 maine. Une autre question clé concerne la détermination de la limite entre la re-
27 cherche médicamenteuse, dans le sens des normes susmentionnées, et l'utilisation
28 de préparations non encore autorisées à des fins thérapeutiques. Il est inévitable que
29 les deux se mêlent, mais la question est de savoir si on a dispensé, à Münsterlingen,
30 des préparations en cours de test à des fins thérapeutiques sans que les patients
31 concernés aient participé à une série de tests scientifiques. La question n'a pas en-
32 core été posée publiquement en ces termes; elle me paraît pourtant très importante;
33 et particulièrement intéressante dans le cas Nowak. Une troisième question clé con-
34 cerne le dosage et les effets secondaires des préparations – y compris dans une
35 perspective à long terme; assurément une question à laquelle il est très difficile de
36 répondre.
- 37 2. Des questions sur la responsabilité des autorités supérieures du Prof. Roland Kuhn. Il
38 en va pour l'essentiel des personnes suivantes: le directeur de Münsterlingen, autre-
39 ment dit le généticien susmentionné, Adolf Zolliker, les médecins cantonaux en
40 poste, les chefs du département cantonal de la santé et tout le gouvernement.
41 Qu'est-ce que les personnes en fonction à ces postes ont su des recherches de
42 Kuhn? Les ont-elles formellement approuvées ou non? Ont-elles canalisé les flux
43 d'argent nécessaires à ces recherches et si oui comment? Etc.
- 44 3. Des questions sur la responsabilité de l'industrie pharmaceutique. Il s'agit de savoir
45 dans quelle mesure cette industrie a respecté le code de Nuremberg et la déclaration
46 d'Helsinki ou si la chose relève exclusivement du médecin local. Comment les per-

1 sonnalités de l'industrie pharmaceutique avec lesquelles Kuhn était en contact se
2 sont-elles comportées à ce sujet? Il y a aussi, ici, des aspects financiers. Quand des
3 gratifications, des honoraires ont-ils été versés, quand les chercheurs ont-ils été inté-
4 ressés aux bénéficiaires? Mis à part le fait que nos recherches se situent à un tout
5 autre niveau, l'industrie pharmaceutique dispose-t-elle encore de documents sur les
6 événements et les mettra-t-elle à notre disposition et à celle d'autres équipes de
7 chercheurs ou non? Ce sont là les trois grands domaines thématiques « responsabili-
8 té de Roland Kuhn », « responsabilité de ses supérieurs » et « responsabilité de
9 l'industrie pharmaceutique ».

- 10 4. Mais il s'agit évidemment aussi de contextualiser adéquatement les résultats des re-
11 cherches dans ces trois domaines, autrement dit de les mettre en relation avec beau-
12 coup d'autres problématiques différentes. Je n'en citerai ici que quelques-unes: 1. Le
13 quotidien de la clinique: il a sûrement influé spécifiquement sur les recherches de
14 Kuhn; 2. La situation spécifique de la psychiatrie au début des années 1950, dont on
15 sait qu'elle ne connaissait que des méthodes de traitement brutales, comme les
16 cures dites psychiatriques, et aspirait vivement à des remèdes miracle; 3. La question
17 de savoir si Kuhn a découvert l'effet antidépresseur de l'imipramine, en 1957, juste-
18 ment parce qu'il venait de la phénoménologie, en tant qu'adepte de la Daseinsana-
19 lyse, et ne s'en est pas tenu à des méthodes de recherche relevant purement des
20 sciences naturelles. Et il devra évidemment en aller de tout le système des autorités,
21 cliniques, établissements et foyers, etc. et de leur collaboration ou interaction qui a
22 rendu possible l'accès spécifique aux personnes concernées, dont nous débattons
23 aujourd'hui.

24 J'aimerais souligner ici que le regard doit se focaliser sur les patients de la clinique concer-
25 nés dans **toutes** les questions, qu'elles soient majeures ou mineures. Il s'agit aussi
26 d'apporter une réponse aux différentes questions délicates qui ont été soulevées dans les
27 articles de presse, les émissions de radio et de télévision et les courriers de lecteurs. Je ne
28 peux citer ici toutes ces questions, vous le comprendrez sans doute. Mais je tiens à souli-
29 gner que le canton de Thurgovie attache beaucoup d'importance à la réalisation d'une en-
30 quête scientifique indépendante pour clarifier les choses. Nous veillerons par conséquent à
31 ce que la liberté des chercheurs soit garantie, mais aussi à ce qu'ils présentent le résultat de
32 leur travail dans un langage qui soit à *la portée de tous*. Il va de soi que les milieux scienti-
33 fiques s'intéressent à pareil projet, mais les citoyens de notre canton tout autant et ils ont
34 droit à une présentation *compréhensible* des problèmes et à des réponses *compréhensibles*
35 aux nombreuses questions soulevées. Un livre ne dépassant pas les 450 pages imprimées
36 devrait être publié. Il y aura également une banque de données montrant précisément quels
37 patients ont été impliqués dans quelles séries de tests; c'est le seul moyen de répondre aux
38 questions individuelles qui sont adressées depuis des mois aux archives de l'Etat. Il nous
39 tient à cœur de pouvoir donner des renseignements précis sur les personnes qui ont été im-
40 pliquées dans les recherches de Kuhn et la manière dont elles l'ont été.

41 J'espère maintenant trois choses, Mesdames, Messieurs:

- 42 1. Que vous sentiez que le canton de Thurgovie est largement ouvert aux questions qui
43 vous préoccupent et que vous appréciez que nous, les Thurgoviens, essayons tou-
44 jours d'aller au-delà des intérêts généraux et de considérer en sus les intérêts et les
45 droits des individus concernés; un de ces cas – le cas du carnet d'épargne de Renata
46 Nydegger, – a été rendu public; d'autres cas non. Ce n'est pas la publicité qui nous
47 importe, mais l'analyse soignée du cas particulier et la valorisation des connais-
48 sances réunies.
- 49 2. Que vous puissiez reconnaître que le canton de Thurgovie fournit une précieuse con-
50 tribution à l'éclaircissement d'un passé hautement problématique à maints égards en

- 1 encourageant l'examen des événements intervenus au foyer pour enfants de St-
2 Iddazell-Fischingen et le projet de recherche sur les recherches psychopharmaceu-
3 tiques faites à Münsterlingen; et
- 4 3. Que vous êtes soulagés que les archives de l'Etat et le gouvernement du canton de
5 Thurgovie aient tout fait pour sécuriser, dépouiller archivistiquement et mettre à la
6 disposition des intéressés et des chercheurs les dossiers qui documentent ce passé
7 problématique.

8

Je vous remercie de votre attention.

9

1

2 **Liste des mesures restant à mettre en œuvre**3 **1. Reconnaissance des injustices subies**

Mesure	Calendrier de mise en œuvre
Edification d'un mémorial	Cette mesure sera mise en œuvre après la réalisation de l'étude scientifique.

4 **2. Conseil et accompagnement**

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
2.1	Soutien financier à un portail commun pour les services de recherche	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
2.2	Extension du champ d'application de la LAVI	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.

5 **3. Dossiers personnels: consultation, conservation et mentions de désaccord**

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
3.1	Poursuite de la sensibilisation des archives dans les domaines de la gestion et de la conservation des dossiers et de l'exercice des droits de consultation, avec le soutien des archives publiques Désignation des responsables (particulièrement important pour les personnes concernées, comme cela a été répété lors de la 8 ^e séance)	En continu
3.2	Poursuite de la pratique actuelle des mentions de désaccord	En continu
3.3	Reprise des dispositions sur l'archivage de la loi sur la réhabilitation	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
3.4	Priorité absolue à la modification du code civil (droit de l'adoption) Etude de la possibilité d'une prise de contact avant l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions	Cette mesure a déjà été mise en œuvre en partie (voir le communiqué de presse de l'OFJ du 28 novembre 2014 (« Adapter le droit de l'adoption aux nouvelles formes de vie de famille »)).

6

7

1 **4. Prestations financières**

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
4.1	Création des bases légales pour un fonds de solidarité	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
4.2	Supplément à la rente AVS en complément aux prestations du fonds de solidarité	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
4.3	Absence de prise en compte de l'aide immédiate comme revenu dans le calcul de l'aide sociale, des prestations des assurances sociales et des autres prestations sociales (par ex. prestations sous conditions de ressources) ou des impôts	Cette mesure a été mise en œuvre (voir la fiche « Informations concernant l'aide immédiate »).
4.4	Information des offices des poursuites et des faillites concernant l'insaisissabilité de l'aide immédiate	Cette mesure a été mise en œuvre (voir l'information n° 12 de l'OFJ du 21 août 2014 « Insaisissabilité des prestations d'aide immédiate versées aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance »).
4.5	Prise en compte de la situation particulière des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux dans le réexamen et la fixation des rentes AI partielles et complètes	<u>AIDE IMMÉDIATE:</u> L'OFAS a une nouvelle fois été prié d'entrer en action. <u>FONDS DE SOLIDARITÉ:</u> Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
4.6	Conception des bases légales du fonds de solidarité de manière à exclure la saisie des prestations financières versées aux victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.
4.7	Utilisation de la marge d'appréciation disponible en faveur des victimes à revenu modeste lors de l'examen de demandes de remise d'impôt	Immédiatement et en continu
4.8	Abonnement général de 2 ^e classe à vie	En suspens

1 5. Etude scientifique

- 2 *Mme Hilafu souhaiterait qu'on accorde davantage d'attention aux stérilisations et aux avor-*
 3 *tements forcés.*
 4

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
	Institution de la CIE inscrite dans la loi sur la réhabilitation des personnes placées par décision administrative	La CIE a été mise sur pied par décision du Conseil fédéral du 5 novembre 2014.
5.1	Mandat au FNS de mettre sur pied un PNR pour une étude scientifique complète des mesures de coercition à des fins d'assistance	Une étude de faisabilité a été demandée au FNS. Les résultats sont attendus pour septembre 2015.
5.2.1	Attention particulière à la coordination entre la CIE et le PNR et à la transmission des résultats aux générations futures	Cette mesure devra être mise en œuvre en continu si le PNR est effectivement lancé.
5.2.2	Mise en place de points de contact pour les témoins	Cette mesure devra faire l'objet d'une attention continue dans le cadre de l'étude scientifique.
5.2.3	Prise en compte de l'histoire de la psychiatrie	Cette mesure devra faire l'objet d'une attention continue dans le cadre de l'étude scientifique.
5.2.4	Prise en compte des conditions de détention dans les établissements pénitentiaires	Cette mesure devra faire l'objet d'une attention continue dans le cadre de l'étude scientifique.
5.2.5	Prise en compte des descendants des victimes	Cette mesure devra faire l'objet d'une attention continue dans le cadre de l'étude scientifique.
5.2.6	Prise en compte des tests pharmaceutiques	Cette mesure devra faire l'objet d'une attention continue dans le cadre de l'étude scientifique.

5 6. Information et sensibilisation du public

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
6.1	Préparation des résultats des travaux scientifiques de manière à faciliter la sensibilisation de la société	Cette mesure devra être mise en œuvre en continu pendant les travaux scientifiques et une fois qu'ils seront clos.
6.2	Soutien financier à l'exposition « Enfances volées – Verdingkinder reden », à sa mise à jour et à son élargissement	Le cofinancement est assuré.

6.3	Intégration de la thématique dans les livres scolaires et dans d'autres outils pédagogiques	La mise en œuvre de cette mesure est prévue après l'étude scientifique.
6.4	Réflexion sur les mesures de coercition à des fins d'assistance et les placements extrafamiliaux dans le cadre de la formation des futurs spécialistes, notamment dans le domaine du social et du droit	La mise en œuvre de cette mesure est prévue après l'étude scientifique.
6.5.1	Edition d'un timbre commémoratif à surtaxe en faveur des victimes	Les travaux sont en cours.
6.5.2	Frappe d'une pièce	Cette mesure est prévue pour l'automne 2015.
6.6	Information des personnes concernées qui se trouvent dans des établissements d'exécution des peines et des mesures	Tous les établissements et toutes les prisons ont reçu une lettre d'information.
6.7.1	Elaboration d'une stratégie d'information du public	Le groupe de travail a été mis en place lors de la TR du 8 juin 2015.
6.7.2	Mise à jour permanente du site www.mcfa.ch	Cette mesure est mise en œuvre en continu.
6.8	Etude de la nécessité de modifier le code pénal pour pouvoir empêcher et punir les moqueries et les dénigrements visant des victimes de mesures de coercition à des fins d'assistance et de placements extrafamiliaux	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.

1 **7. Mesures organisationnelles**

	Mesure	Calendrier de mise en œuvre
7.3	Création de centres ou de groupes d'entraide dans les sept grandes régions de Suisse	Cette mesure sera thématifiée lors du prochain Forum des victimes (le 26 octobre 2015).
7.4	Soutien financier aux projets mis en place par les personnes concernées et par leurs organisations	Cette mesure sera étudiée dans le cadre de l'élaboration du contre-projet.

2

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48

Point de vue d'Andreas Jost sur la première séance du groupe de travail consacré aux moins de 65 ans

Les victimes membres du groupe de travail se sont entretenues avec les représentants du DFJP (Mme Scheidegger, M. Mader et M. Brand) avant la séance à laquelle étaient conviés des représentants de diverses instances. Il était important pour les membres du groupe de travail qui ne siègent pas à la TR de mieux s'informer sur la situation et de faire connaissance avec les responsables du dossier au DFJP.

Le groupe de travail s'est donc réuni pour la première fois le 26 avec les représentants de diverses instances, dont Dorothee Guggisberg pour la CSIAS, Diana Wider pour les APEA, Roger Schober pour les offices des poursuites et Ralf Kocher pour le domaine de l'AI. Daniela Riva, représentante du SECO, n'a pas pu participer à la séance.

Reto Brand et Claudia Scheidegger ont dirigé la séance. Je tiens à les remercier pour leur travail exemplaire.

Il faut noter que la disposition au dialogue était grande chez tous les participants, voire très grande.

Le groupe de travail avait conclu que cette première séance servirait à sonder le bon vouloir des instances et les solutions qu'elles pouvaient proposer. Il a donc renoncé à faire part de son avis sur les aspects fonctionnels, c'est-à-dire sur sa méthode de travail et son mandat. Bien que cette séance se soit avérée très positive, les victimes se voient toujours et encore confrontées aux limites que forment les dispositions et les réglementations. Les mesures qu'elles réclament ne sont pas considérées comme une régulation des dommages ni comme une nécessité urgente, mais comme un traitement de faveur. Personnellement, c'est ce que j'ai ressenti une fois de plus lors de cette séance. Il y a encore du travail à faire de ce point de vue-là.

Les membres du groupe de travail sont bien conscients qu'il ne s'agit pas de mettre sur pied une deuxième TR. Mais ils souhaitent pouvoir participer activement à la marche des choses et apporter une contribution tangible pour les personnes concernées, afin que leur vie soit un peu moins lourde à porter.

Ils souhaitent agir par ex. sur les dettes fiscales et sur les dettes de santé ayant entraîné des poursuites. M. Schober a fait preuve de beaucoup de compréhension quant aux coûts que doit porter le contribuable en raison de démarches souvent vaines. Il a néanmoins indiqué que les autorités de poursuite n'avaient pas de compétence de décision, raison pour laquelle il fallait également rechercher le dialogue avec les autorités fiscales pour éventuellement obtenir une remise d'impôt. Le groupe de travail espère qu'il aura le soutien de M. Schober quand il s'agira de convaincre les autorités fiscales de la nécessité et de l'utilité d'une telle réglementation.

Mais ce n'était là qu'un exemple de la manière dont nous pensons éliminer l'idée que l'on ne peut rien faire, même si le pouvoir de décision est limité.

Pour conclure, j'aimerais ajouter à titre personnel que le thème des experts a été abordé lors des discussions du 26. Je trouve vexant et extrêmement fatigant que l'on refuse de reconnaître notre statut parce que nous n'avons pas tous les papiers qu'il faut et qu'on préfère généraliser et s'appuyer sur des préjugés. On applique des principes d'une manière qui me semble très arbitraire.

J'aimerais rappeler que le principe de congruence qui s'applique aux organisations est également valable pour notre groupe de travail et que nous ne pourrions faire bouger les lignes que si nous sommes équipés des bons outils.

1

Annexe 4

2 **Présentation PowerPoint sur les travaux de recherche de la CIE**

**Etude scientifique
Commission indépendante d'experts**

Présentation des travaux de recherche prévus

10e séance de la Table ronde pour les victimes de mesures
de coercition à des fins d'assistance

Berne, le 8 juin 2015

3

Domaines de recherche

- a. Banque de données des sources et plateforme de diffusion (bases de travail)
- b. Vue d'ensemble et bases légales / légitimation et délégitimation des placements administratifs
- c. Pratique juridique et expertise
- d. Pratique des établissements
- e. Biographies et curriculum

4

Domaine de recherche A: banque de données des sources et plateforme de diffusion

- A1. « banque de données en ligne des sources / banque de données de l'histoire orale »
- A2. « plateforme de diffusion en ligne » (en relation avec le site Internet de la commission)

Domaine de recherche B: vue d'ensemble et bases légales / légitimation et délégitimation des placements administratifs

- B1. « aperçu statistique »
- B2. « bases légales »
- B3. « législation: processus politique et débats publics »
- B4. « point de vue de la société sur les placements administratifs »

1

Domaine de recherche C: pratique juridique et expertise

- C1. « procédure de placement administratif et pratique juridique »
- C2. « justifications-types et expertise »
- C3. « pratique en matière de surveillance »

Domaine de recherche D: pratique des établissements

- D1. « processus de décision et exécution des mesures »
- D2. « pratique administrative en matière de mise en liberté »
- D3. « dimension économique des placements administratifs »

Domaine de recherche E: biographies et curriculums

- E1. projet « vécus au sein de foyers et d'établissements »
- E2. projet « répercussions individuelles à long terme »

2

Participants et organisation

- CIE: 9 membres (histoire, histoire de la psychiatrie, droit, travail social, archives publiques)
- Secrétariat: deux coordinateurs scientifiques (Sara Zimmermann, Elie Burgos)
- une vingtaine de collaborateurs scientifiques (80 % en moyenne)
- cinq groupes de recherche de 4 à 5 collaborateurs chacun; surveillance par des comités spécialisés (membres de la CIE)
- durée: de 2015 à 2018; recherche à partir de l'été ou de l'automne 2015
- programme de recherche: en cours d'évaluation (par des experts internationaux); atelier prévu pour que les membres de la Table ronde intéressés puissent donner leur avis
- travaux de communication: de grande ampleur, conformément à la conception de la communication